

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni le 3 octobre 2023 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 10

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 7

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Aurélia HENRIO, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH, Pouvoir à Madame DECOISY
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée, Pouvoir à Madame DOLLE.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20231015

CHANTIER D'INSERTION : ADHESION A L'ASSOCIATION EPI 56

L'association EPI 56 (Economie pour l'insertion dans le Morbihan) a été créée en Janvier 2019. Elle réunit différents acteurs de l'aide à l'emploi, du développement local et de la promotion de solidarités économiques : des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), des Entreprises de Travail Temporaire et d'Insertion (ETTI), des Associations Intermédiaires (AI), des Entreprises Intermédiaires (EI) qui sont les 4 formes de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ; Pole emploi ; la Mission locale et le Conseil départemental.

Elle a pour objet :

- De favoriser la coordination entre toutes les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) du département qui en sont membres,
- D'accompagner le développement des SIAE sur le territoire,
- De soutenir la professionnalisation des SIAE pour renforcer les compétences des salariés permanents, des salariés temporaires et sécuriser les parcours d'insertion,
- De faire la promotion de l'IAE sur le Morbihan pour favoriser le développement d'activités et d'emplois en faveur des personnes exclues du marché du travail et valoriser le savoir-faire des structures,
- D'être un interlocuteur et un représentant privilégié de ces structures, notamment auprès des instances administratives, politiques, économiques, professionnelles et autres,
- De faciliter entre ses membres, le développement concerté et le soutien de projets,
- D'informer, d'échanger et de confronter les pratiques et savoir-faire de ses membres,
- D'organiser des échanges entre les partenaires de l'insertion par l'économie afin de constituer des réseaux et de susciter une réflexion commune.

Le Chantier d'Insertion « Nature et Patrimoine » du CCAS bénéficie des actions et participe à des projets menés par des acteurs de l'association sans y avoir adhéré depuis sa création.

Ce secteur de l'insertion sociale et professionnelle dépend pour une part de financements publics et européens. Malgré une reconnaissance par l'Etat et un soutien ces dernières années de l'économie sociale et solidaire comme un pan de l'activité économique à côté de l'économie classique, son existence reste fragile.

Il parait important de soutenir des initiatives de regroupement, de représentation et de mutualisation de savoirs qui sont les objectifs de l'association EPI 56.

Le Chantier d'insertion, en tant que Structure d'Insertion par l'Activité Economique, sera, conformément aux statuts de l'association EPI 56, membre actif. Doivent être nommés pour le représenter, un membre titulaire et un membre suppléant. Sont proposés :

- Membre titulaire : la directrice du CCAS
- Membre suppléant : l'encadrant technique.

Considérant les objectifs de l'association EPI 56 présentés ci-dessus,

Considérant la nécessité pour le Chantier d'insertion d'être membre d'un réseau de structures d'aide et d'accompagnement dans le retour à l'emploi,

Vu le rapport présenté,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'adhésion du CCAS à l'association EPI 56 pour le Chantier d'insertion en tant que membre actif et la nomination des représentants titulaire et suppléant,**
- D'AUTORISER le versement de la cotisation annuelle,**
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, fonction 5236 compte 6281.**

Pièce jointe :

Annexe N°5 : Bulletin d'adhésion EPI 56

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr